DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL-ESSONNES

Juillet 2018

RAPPORT SUR L'INTERPELLATION AU DIACONAT PERMANENT DANS LE DIOCÈSE D'EVRY – CORBEIL-ESSONNES

Sommaire

A. Introduction
B. SYNTHÈSE DES TRAVAUX : constats / analyse / propositions
Annexes :

1. **Les constats**
2. **Le sondage : les questions**
3. **Le sondage : les réponses**
4. **L'interpellation dans différents diocèses**
5. **Les propositions du groupe de travail**

A – INTRODUCTION :

Le diaconat permanent a été rétabli dans l'Église Catholique lors du Concile Vatican 2, il y a une cinquantaine d'années.
Dans le diocèse d'Évry-Corbeil-Essonnes :

- **le premier diacre permanent a été ordonné en 1974,**
- **depuis 1974, 53 ordinations de diacres permanents ont été célébrées,**
- **40 diacres permanents sont présents en 2018.**

Cependant, certains points posent question : baisse du nombre d'ordinations, composition et répartition de la fraternité diaconale dans le diocèse…

Comme le premier appel vers le diaconat permanent s'effectue en général par interpellation, cette démarche dans notre diocèse est donc une préoccupation depuis quelques années.
Cette question a fait l'objet d'un échange en novembre 2017 entre Mgr Pansard – nouvel évêque du diocèse – et les membres de la fraternité diaconale. La décision de charger un groupe de travail pour approfondir cette réflexion a été prise fin 2017.

Le groupe de travail a fonctionné de janvier 2018 à juin 2018 avec :

- **un prêtre - Père Bertrand DELCEY,**
- **une épouse de diacre - Marie-Élisabeth CUVELIER,**
- **trois diacres - Arnaud BERNOUX / Jean-François HUET / Jean-Pierre RAIMOND**

Ce rapport est le résultat de ces travaux, qui ont permis :

- **de collecter les éléments de l'état des lieux,**
- **de lancer un sondage au sein du diocèse pour aider à comprendre la situation,**
- **d'analyser, avec l'éclairage des réponses au sondage, les motivations et les freins à l'interpellation,**
- **de prendre connaissance des pratiques d'interpellation dans quelques diocèses voisins,**
- **de formuler des propositions pour dynamiser l'interpellation au diaconat permanent.**

B - SYNTHESE DES TRAVAUX :

1. Les CONSTATS :

(le détail de chacun des points suivants se trouve dans les documents annexes « CONSTATS » et « SONDAGE »)

La situation du diaconat permanent en 2018 montre :

- **une baisse du nombre d'ordinations depuis 2011, avec plusieurs années sans ordination,**
- **un faible nombre de candidats en cours de formation,**
- **un faible nombre de diacres permanents ayant moins de 55 ans,**
- **une répartition géographique très inégale sur l'ensemble du diocèse,**
- **un profil sociologique des diacres qui ne reflète pas celui de la communauté diocésaine en Essonne.**

Nous ne disposons pas de données chiffrées sur les nombres d'interpellations qui ont pu être faites au fil des ans, ni même sur le nombre de candidats qui ont renoncé au cours du temps de pré-discernement, ou qui n'ont pas été admis dans le cycle de formation.
Le sondage lancé dans le diocèse permet d'avoir un aperçu sur cette phase en amont de la formation en vue du diaconat permanent.

A travers les réponses au sondage auprès des diacres on voit que :

- **en majorité, les diacres qui ont répondu ont été interpellés, mais de nombreux diacres ont ressenti un appel intérieur (avant d'être interpellés ou d'en parler à un prêtre). Ceci est plus fréquent depuis 2005.**
- **ils ont été interpellés en grande majorité par un prêtre.**
- **l'interpellation qu'ils ont reçue a semblé une initiative personnelle plus qu'une démarche en équipe.**
- **un tiers des diacres ayant répondu n'a pas interpellé de personnes par rapport au diaconat permanent.**

A travers les réponses au sondage auprès des prêtres on voit :

- **que peu de prêtres ont répondu au sondage**
- **qu'une très grande proportion des prêtres ayant répondu a interpellé par rapport au diaconat permanent, et que pour une majorité c'était une initiative personnelle plus qu'une démarche en équipe.**

À travers les réponses au sondage auprès des laïques / laïcs on voit :

- **qu'un tiers des personnes ayant répondu (notamment des femmes) a interpellé par rapport au diaconat permanent, et que pour une majorité c'était une initiative personnelle plus qu'une démarche en équipe.**

2. L'ANALYSE DES FREINS ET DES MOTIVATIONS :

(le détail de certains des points suivants se trouve dans les documents annexes « CONSTATS » et « SONDAGE »)

Plusieurs éléments peuvent expliquer les constats décrits dans le paragraphe précédent à travers différents FREINS à l'interpellation :

a) Le diaconat permanent est peu ou mal connu dans notre diocèse :

- **Le diaconat permanent a été réintroduit assez récemment dans l'Église Catholique.**
- **Le nombre de diacres présents en Essonne est faible, par rapport à l'étendue du territoire et au nombre de paroisses / secteurs.**
- **Pour les catholiques peu pratiquants, les rares occasions de découvrir le diaconat permanent sont les célébrations de baptêmes, mariages ou enterrements, mais seule une petite partie de ces célébrations est présidée par des diacres.**
- **Pour les catholiques pratiquants réguliers, ils ne connaissent en général le diaconat qu'à travers les célébrations eucharistiques. Peu d'entre eux savent que d'autres célébrations sont présidées par des diacres, et les missions diocésaines confiées aux diacres permanents sont peu connues ou visibles pour les communautés locales.**
- **Pour les prêtres venant d'autres pays, d'autres continents, le diaconat permanent n'est pas ou peu présent dans leurs Églises d'origine, et c'est en arrivant en Essonne qu'ils découvrent cette réalité.**
- **Une mauvaise image du diaconat ou des difficultés de relation entre diacres / prêtres / laïcs constituent pour certains un frein à l'interpellation.**
- **Le « Document de référence du diaconat en Essonne », diffusé en 2013, est très peu connu des communautés locales, et même des prêtres de notre diocèse.**

b) Un nombre limité de personnes interpelle en vue du diaconat permanent :

- **Les réponses au sondage donnent les indications suivantes :**
  - **les prêtres et laïcs qui ont répondu semblent représenter les personnes du diocèse qui se sentent concernées par le diaconat permanent et qui interpellent dans ce sens, mais ils ne sont que quelques dizaines,**
  - **un certains nombre de personnes ayant répondu souhaiteraient interpeller, mais hésitent (ne se sentent pas habilitées) ou n'identifient pas de personnes ayant le profil,**
  - **les réflexions et démarches d'interpellation sont très souvent individuelles.**
  - **Peu relèvent d'une démarche en concertation ou en équipe, ce qui restreint le cercle des candidats potentiels et l'éventuel discernement.**

c) La proportion de personnes qui sont ordonnées diacres permanents par rapport à celles qui sont interpellées est faible :

- **Une grande majorité des personnes interpellées renonce à engager une démarche de premier discernement, du fait de plusieurs facteurs :**
  - **l'épouse ne souhaite pas s'engager dans cette voie aux côtés de son mari, ou craint que l'équilibre de leur couple soit mis en péril,**
  - **les contraintes de la vie familiale (jeunes enfants…) ou de la vie professionnelle leur paraissent incompatibles avec la disponibilité que demanderait un engagement diaconal,**
  - **la question de l'âge peut se poser sous deux formes : soit encore trop jeune (pour prendre un tel engagement pour toute une vie), soit trop âgé (perspective d'ordination au moment de la retraite professionnelle),**
- **Une des réactions les plus fréquentes, soit pour les interpellants potentiels, soit pour les interpellés et leurs proches est « il fait déjà beaucoup de choses en Église, on ne peut pas lui en rajouter ». Par rapport à cette considération il semble que ne soit pas pris en compte le fait que :**
  - **il s'écoule 5 à 6 ans entre l'interpellation et la possible ordination, ce qui permet de se préparer aux missions associées au diaconat, en se déchargeant d'autres engagements antérieurs,**
  - **le diaconat est d'abord « être » avant « faire », et que la charge liée au diaconat (localement ou au niveau diocésain) est ajustée en fonction de la disponibilité des diacres, pour ne pas mettre en péril leur équilibre personnel, de couple et familial.**
  - **pour les quelques personnes interpellées qui acceptent un temps de premier discernement, certains renoncent en cours de route, au moment de rédiger le dossier pour l'entrée en formation, ou alors ne sont pas admis en formation.**
  - **nous n'avons pas d'éléments chiffrés mais on peut estimer que pour une personne qui est ordonnée diacre permanent « il faut » un grand nombre d'interpellations en amont.**

Par ailleurs, d'autres éléments montrent des MOTIVATIONS sur lesquelles la dynamisation de l'interpellation pourraient s'appuyer :

<u>Le diaconat permanent est reconnu comme quelque chose à développer</u>:
Parmi les commentaires ou les raisons dans les réponses au sondage on trouve :

- **pour développer le service dans l'Église et dans la société,**
- **pour être visage du Christ, dans les communautés et dans le monde,**
- **pour donner une visibilité de l'Église dans le monde du travail, dans la cité.**

Enfin, la connaissance des PRATIQUES D'INTERPELLATION D'AUTRES DIOCÈSES voisins peut donner des idées pour améliorer nos pratiques en

Essonne, et permettre de formuler des propositions qui restent cohérentes au sein des diocèses d'Ile de France.

a) **<u>Parmi les recommandations d'autres diocèses on trouve :</u>**
   - **toujours une volonté de mener la démarche en équipe pastorale,**
   - **souvent le souhait d'une concertation pas seulement locale, mais aussi diocésaine (délégué au diaconat, Conseil Diocésain du Diaconat…),**
   - **les critères à prendre en compte,**

b) **<u>Remarques sur les recommandations existantes dans notre diocèse :</u>**
   - **les critères principaux pour identifier les personnes à interpeller sont listés dans le Document de référence du diaconat en Essonne de 2013 et mériteraient d'être mieux portés à la connaissance des personnes / groupes qui souhaitent interpeller au diaconat,**
   - **il est bien recommandé d'effectuer la recherche de candidats potentiels et le discernement en Équipe Pastorale, mais on voit à travers les réponses au sondage que la démarche est faite très souvent individuellement.**
   - **le document insiste fortement sur la présence et la prise en compte de l'épouse au moment de l'interpellation et de la réflexion initiale.**

3. LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL:

Les 8 propositions sont détaillées dans le document annexe « PROPOSITIONS »

- **Impulsion diocésaine**
- **Valoriser le rôle de l'EPS**
- **Interpeller plus tôt**
- **Interpeller en présence de l'épouse**
- **Sensibiliser le presbyterium**
- **Etre en lien avec le service des vocations**
- **Créer un comité diocésain du diaconat**
- **Actualiser et dynamiser l'information sur le diaconat**

Ces propositions non exhaustives doivent permettre à la fois d'améliorer notre pratique de l'interpellation (P 1 à 4) mais aussi de mieux faire connaître le diaconat (P 5 à 8). Il nous semble en effet que ces 2 objectifs sont indissociables et que l'interpellation serait facilitée dans un terreau diocésain et paroissial de meilleure connaissance du diaconat.

Mieux faire connaître le diaconat

Par exemple

- ✓ Documentation de référence
- ✓ Témoignages sur les missions de diacre
- ✓ Guides et conseils
- ✓ Officialisation des évolutions de mission
- ✓ Faire découvrir le diaconat aux séminaristes et prêtres étrangers
- ✓ Favoriser les rencontres entre séminaristes, prêtres et diacres

Améliorer notre pratique de l'interpellation

- ✓ Impulsion diocésaine régulière soutenue par l'Évêque.
- ✓ Rôle de l'EPS :
  Identification
  Concertation
  Discernement
- ✓ Interpeller plus tôt
- ✓ Interpeller le candidat en présence de son épouse (prendre en compte ses interrogations)

- ✓ **Création d'un comité/conseil diocésain du diaconat**
- ✓ **Être en lien avec le service des vocations**